

Sondage ludique et didactique

Pour votre bébé, votre enfant, votre jeune fille, pour vous, notamment si vous êtes enceinte, pour ceux que vous aimez... accepteriez-vous :

1) Que lui/vous/leur soit injecté du mercure, sachant que c'est un métal lourd, particulièrement toxique, impliqué dans les cas d'autisme. Que le mercure attaque les reins, le cerveau et le système nerveux. Que le risque chez les femmes enceintes est aussi présent : cette toxine se déplace facilement au travers du placenta pour atteindre le fœtus et que même après la naissance les risques perdurent puisque le lait maternel est aussi contaminé. Que l'activité bactérienne en milieu aqueux convertit une partie du mercure dissous, essentiellement en monométhylmercure, et que sous cette forme, le mercure est très neurotoxique et bioaccumulable. Que même à faible dose il a un effet cytotoxique sur les cellules souches du système nerveux central. Que le mercure semble toxique pour toutes les espèces vivantes connues. À titre d'exemple, quelques-uns des impacts étudiés et démontrés sur la vie sauvage sont : inhibition de la croissance des algues, des bactéries, des champignons (*l'ancien mercurochrome est un biocide efficace pour cette raison, il ne contient plus de mercure pour en réduire la toxicité.*) ; élévation de la mortalité embryo-larvaire (*étudiée par exemple chez les amphibiens*) ; moindre succès reproductif et pontes inhibées chez le poisson zèbre ou d'autres espèces ; inhibition de la spermatogenèse (*étudiée par exemple chez le Guppy*) ; inhibition de croissance chez la truite arc-en-ciel, avec mortalité élevée des embryons et des larves ; moindre succès de reproduction (*couvées plus petites*) et de survie des canetons chez les oiseaux d'eau vivant en milieux pollués par le mercure. Mais que c'est donc surtout un risque pour l'homme, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes ?

VOTRE RÉPONSE :

ACCEPTERIEZ-VOUS ?

OUI **NON** **Pas d'avis**

2) Que lui/vous/leur soit injecté du borate de sodium (*borax*), sachant que c'est un biocide, utilisé comme « mort aux rats », comme insecticide (*blattes ou cafards, dont le système digestif sera progressivement détruit*), et comme stérilisant en usage vétérinaire. Que son utilisation en tant qu'insecticide est également faite pour les charpentes en bois : dilué dans l'eau, le borax pénètre dans le bois et permet un traitement économique contre les insectes xylophages. Que le borax est aussi reconnu comme un bon détergent. Qu'il s'agit d'un agent chimique nocif, à manipuler avec des protections, car le borax peut entraîner nausées, irritations cutanées, essoufflements, maux de tête et de graves lésions des organes en cas d'empoisonnement sévère. Que depuis le 6 novembre 2008, les sels de bore sont classés toxiques pour la reproduction (*catégorie 2*) par la réglementation européenne et, comme tels, sont étiquetés toxiques (*logo à tête de mort*), avec les mentions suivantes qui doivent être clairement marquées sur les emballages : R60 - Peut altérer la fertilité ; R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant ; S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (*si possible lui montrer l'étiquette*) ; 53 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant utilisation ?

VOTRE RÉPONSE :

OUI **NON** **Pas d'avis**

3) Que lui/vous/leur soit injecté du formaldéhyde (*formol*), sachant que c'est un biocide, nécrosant des tissus vivants, utilisé pour conserver les tissus morts, y compris pour l'embaumement. Après avoir d'abord été considéré comme « cancérogène probable », le formaldéhyde a été classé en 2004 comme « cancérogène certain » par le Centre international de recherche sur le cancer (*CIRC*), qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé (*OMS*). Il est à l'origine de cancers du nasopharynx ; son implication dans les cancers des fosses nasales et des sinus est envisagée et son implication dans la survenue de leucémies est fortement suspectée. L'Union européenne envisage une interdiction complète de l'utilisation du formaldéhyde en tant que biocide (*y compris pour l'embaumement*), en vertu de la Directive relative aux produits biocides (98/8/EC) ?

VOTRE RÉPONSE :

4) Que lui/vous/leur soit injecté de l'aluminium (*hydroxyde d'aluminium*), sachant que l'aluminium se comporte comme un métal lourd, et qu'il est impliqué, sans aucun doute possible, dans la myofasciite à macrophages (*MFM*)*. Histologiquement, on observe le développement d'inflammations chroniques locales et de granulomes infiltrés par des lymphocytes et des macrophages. Les macrophages sont envahis par une matière étrangère composée d'aluminium et d'oxygène, suggérant une réparation fibreuse anormale des tissus conjonctifs. L'aluminium se fixe dans les ganglions, mais aussi dans le cerveau, et n'en ressort jamais. C'est ainsi qu'il est directement lié à la maladie d'Alzheimer.

**La MFM (MyoFasciite à Macrophages) est une nouvelle affection concernant l'enveloppe des muscles (inflammation, voire nécrose). Cela se traduit par une grande fatigue chronique, due au fait que l'organisme s'épuise à lutter en permanence contre lui-même. Mais cela va jusqu'aux maladies auto-immunes gravissimes comme la sclérose en plaques.* Voici des études et reportage sur l'aluminium :



Monter le son pour les 2 premiers liens :

<http://www.renovatiotv.com/blog/l-aluminium-poison-au-quotidien-jt-france3-6-decembre-2010.html>
http://www.youtube.com/watch?v=fHehomQhIpg&feature=player_embedded

L'aluminium un produit hautement toxique et fluor, histoire d'une imposture :

http://www.dailymotion.com/video/xfv36a_l-aluminium-un-produit-hautement-toxique_news

L'aluminium et la maladie d'Alzheimer

http://www.dailymotion.com/video/xf9dan_l-aluminium-et-la-maladie-d-alzheim_news

Sachant tout cela, accepteriez-vous ?

VOTRE RÉPONSE :

ACCEPTERIEZ-VOUS ?

OUI NON Pas d'avis



OUI NON Pas d'avis



5) Que lui/vous/leur soit injecté ce genre de produits :

Un éther de glycol (*2-phénoxyéthanol*), au fort pouvoir allergisant et qui provoque des troubles neurologiques ; des organismes génétiquement modifiés (*OGM*), ou issus d'OGM ; des fragments d'ADN non identifiés, du phénol (*fortement corrosif pour les organismes vivants*) ; pour ne donner que quelques exemples significatifs, mais non exhaustifs...

Accepteriez-vous ?

VOTRE RÉPONSE :

ACCEPTERIEZ-VOUS ?

OUI **NON** **Pas d'avis**



Merci pour votre participation* !

A présent, vous vous demandez peut-être où nous voulons en venir, et à quoi « rime » toutes ces questions ? Lesquelles questions, peuvent vous paraître saugrenues, vu que l'on se demande bien qui pourrait accepter ce genre d'injection pour son bébé, son enfant, sa jeune fille, pour soi-même, notamment si l'on est une femme enceinte, pas plus que pour ceux que l'on aime ? Vous peut-être ? Après tout, vous avez peut-être répondu OUI à certaines questions, voire à toutes ? Mais alors, peut-être avez-vous mal lu ? A moins que vous soyez dans le registre du masochisme, du mortifère ou du satanisme ?

Non, nous plaisantons...

C'est certain, vous prenez soin de vos enfants, vous veillez à leur donner de la nourriture bio, à proscrire tout poison... C'est bien naturel, quelle mère ou père irait délibérément donner des poisons, des produits cancérigènes avérés, ou d'autres, hautement toxiques ? Pourtant...

Nous vous invitons fermement à lire le « Volet II » de cette trilogie, vous y trouverez les explications... déconcertantes...

À bientôt !

Artémisia Collège

Association loi 1901 sans but lucratif, enregistrée le 11/10/1985 sous le n° 3357, le 27/12/04 sous le n° 1932 et modification le 12/06/08 sous le n° W651000217, pour l'enseignement et la promotion des sciences et techniques naturelles de santé physique et psychique, en particulier l'aromatologie ; pour le développement et la promotion des produits biologiques, des énergies renouvelables ; pour la défense de l'environnement et l'écologie et pour rechercher et défendre la vérité dans tous les domaines.

<http://vivresansogm.org/topic/index.html>

***Si ce sondage (Volet I) et ses explications (Volet II), voire la suite de la trilogie avec le Volet III, vous ont intéressés, pensez à les transmettre, et au besoin à les imprimer...**

Les PDF sont à nous demander à cette adresse : artemisia-college@orange.fr

NB : Il est inutile de nous retourner ce sondage, il est pour vous, comme dans certains magasins. Ce Volet I est destiné à vous faire demander le Volet II, puis III, et ainsi, provoquer une prise de conscience.